



FACTURES CANTINE : INFORMATIONS IMPORTANTES

publié le 03/02/2023

Descriptif :

L'envoi via mail des factures de cantine vient d'être réalisé.

Merci de lire attentivement, les informations données à ce sujet (modalités de paiement, RIB, versement des bourses).

INFORMATION CONCERNANT LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES :

Les factures de cantine (période janvier-mars) viennent d'être envoyées par mail.

Pour rappel, avec la mise en place du nouveau logiciel financier, les prélèvements ont dû être arrêtés. Nous vous informerons lorsque leur remise en place sera possible.

Les moyens de paiement possibles sont donc les suivants :

- ▶ chèque
- ▶ espèce
- ▶ ou virement bancaire

Attention, concernant les virements, merci de lire **le document de l'agence comptable en PJ, avec le RIB à utiliser.**

Pour les boursiers : les sommes ne seront versées (comme pour chaque trimestre) qu'en fin de trimestre : fin mars.

Cordialement,

Caroline Bertrand.

Gestionnaire.

Document joint

 [courrier_agence_comptable_rib_curie](#) (PDF de 83.9 ko)